

CONVOCATION

du Conseil Municipal

Election du maire et des adjoints



**Madame la Conseillère Municipale,
Monsieur le Conseiller Municipal,**

Conformément à l'article L.2121-7 du CGCT, le conseil municipal nouvellement élu se réunit de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet, soit pour les élections de 2026 entre le vendredi 20 et le dimanche 22 mars en cas d'élection au 1er tour ; ce qui est le cas en l'espèce.

La convocation est adressée par le maire sortant dans un délai de trois jours francs. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

C'est dans ce cadre que je porte à votre connaissance que le Conseil Municipal se réunira

Le samedi 21 mars 2026
à 10H00 à la salle du Conseil Municipal
Hôtel de Ville, 1 place du Souvenir Français 09700 Saverdun

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance. Je vous en remercie par avance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal, l'expression de mes sentiments distingués.

Saverdun, le 17 mars 2026



Philippe CALLEJA
Maire sortant

ORDRE DU JOUR

01. Election du Maire
02. Détermination du nombre d'adjoints
03. Election des Adjointes et Adjoints au Maire
04. Lecture de la charte de l' élu local (puis remise d'un exemplaire de cette charte et d'un extrait du Code Général des Collectivité Territoriale)

